



## **GLOBAL FLEET MANAGEMENT INC. CONDITIONS DE PRESTATION DE SERVICE**

Les présentes Conditions de prestation de service (les «Conditions») s'appliquent à vous et à Global Fleet Management Inc. («GFM» ou «Nous») lorsque vous utilisez les produits, logiciels, services et site Web de GFM (collectivement les «Services») et expliquent vos obligations quand vous choisissez d'utiliser les Services.

Nous nous réservons le droit de modifier les Conditions de temps à autre, et par la présente vous consentez à être assujéti aux Conditions telles que modifiées de temps à autre. Nous ferons tous les efforts raisonnables pour vous faire parvenir par courriel une copie de toute modification apportée aux présentes Conditions de temps à autre.

Nous vous renvoyons également à un autre contrat que vous avez pu conclure, le Contrat de prestation de service à la clientèle («CPSC») lorsque vous avez acheté l'appareil de suivi GFM (collectivement, le «dispositif de suivi GPS») directement de GFM ou l'un de ses concessionnaires autorisés ou revendeurs (collectivement, le «Contrat d'Équipement»). Si vous avez acheté le dispositif de suivi GPS auprès d'un des concessionnaires ou revendeurs agréés de GFM, les problèmes avec les dispositifs de suivi GPS seront traités conformément au contrat avec le concessionnaire ou le revendeur de GFM et ces Conditions s'appliqueront à tout problème avec le Logiciel (de forme que ce terme est défini dans le paragraphe 7.1) que vous pourriez avoir, y compris le problème de connexion au système de suivi GFM (le «Système»). Si vous avez acheté le Dispositif de Suivi GPS directement de GFM, le Contrat d'Équipement avec GFM couvrira tous les problèmes liés au Dispositif de Suivi GPS et ces Conditions traiteront des Problèmes de Logiciel que vous pourriez avoir y compris les problèmes liés à votre connexion au Système. En cas de divergence entre les Conditions et conditions de CPSC, les dispositions du CPSC prévaudront.

Le terme «les Services de communication sans fil» désigne un plan spécifique utilisé avec le dispositif de suivi GPS pour obtenir du Système des informations de positionnement global. Les Services de communication sans fil suivront de nombreux véhicules motorisés et d'autres actifs y compris mais sans se limiter des excavatrices, grues, équipement de construction, générateurs électriques, conteneurs d'expédition, avions et trains suivis par le Système (collectivement, «Actifs contrôlés»).

En fonction des Services que vous avez achetés auprès de GFM (le «Forfait»), le Forfait vous fournira la totalité ou une partie des informations suivantes:

- (a) L'emplacement de l'Actif contrôlé;
- (b) La direction de l'Actif contrôlé;
- (c) L'adresse la plus proche de l'Actif contrôlé;
- (d) La vitesse de l'Actif contrôlé;

- (e) La vitesse moyenne calculée de l'Actif contrôlé; et,
- (f) Les indicateurs GFM et / ou alertes associées à l'état de l'actif contrôlé (si l'actif contrôlé est en mouvement ou stationné, la position de l'actif contrôlé par rapport aux zones géographiques définies par l'utilisateur, l'état des capteurs d'équipement et toute autre information supplémentaire définie par les services supplémentaires achetés par vous).

Pour l'objet des présentes Conditions le terme « Frais » désigne le montant total dû pour les Services dans le cadre du Forfait que vous avez accepté d'acheter auprès de GFM et tous les droits de vente, d'utilisation, autres impôts et taxes qui peuvent être imposés par tout organisme gouvernemental au dispositif de suivi GPS, Services ou Forfait.

Pour utiliser les Services, vous devez d'abord accepter les Conditions. Vous ne pouvez pas utiliser les Services si vous n'acceptez pas les Conditions. Vous pouvez accepter les conditions:

A. En cliquant Accepter les conditions là où cette option est mise à votre disposition sur le site Web (de forme que le terme Web est défini ci-dessous);

B. En utilisant les Services. Dans ce cas, vous comprenez et acceptez que GFM considère votre utilisation des Services comme une acceptation des Conditions à partir de ce moment.

## **1 Paiements**

1.1 **Facturation:** Par la présente vous acceptez de payer les Frais qui vous sont calculés conformément au Forfait que vous avez accepté d'acheter auprès de GFM. La facturation pour l'accès à l'utilisation du Forfait, se réalisera à l'avance pour chaque mois de ce service et facturation. Vous garantissez que vous avez fourni au GFM ou à un tiers qui est l'un des concessionnaires ou revendeurs autorisés de GFM et qui est la partie qui vous a vendu le dispositif de suivi GPS, votre méthode de règlement préférée, qui peut être soit un chèque révoqué ou les détails d'une carte de crédit. Vous acceptez en plus d'informer GFM en cas de modification des informations de votre carte de crédit ou dans le cas où vous ne souhaitez plus utiliser la méthode préférentielle que vous avez choisie au départ et, dans ce cas, donner au GFM des informations d'une autre carte de crédit ou un chèque révoqué. Vous convenez en outre que GFM peut modifier le prix du Forfait de temps à autre à condition du préavis écrit de 45 jours de la part de GFM.

1.2 **Non-paiement:** Tout manquement à l'obligation de payer tous les frais à la date d'échéance réservera à GFM le droit, en addition et sans renoncer à tout autre recours, de se prévaloir d'un recours juridique, y compris mais sans se limiter, le droit de vous facturer des intérêts au taux le plus élevé autorisé par la loi applicable à l'égard du montant en souffrance, et cesser immédiatement de vous fournir les services, les produits supplémentaires ou l'assistance technique.

## **2. Installation et utilisation:**

A. Vous êtes responsable de l'installation, de l'activation et de la maintenance du dispositif de suivi GPS dans votre véhicule.

B. Vous reconnaissez et acceptez que l'équipement acheté en Amérique du Nord ne doit être utilisé qu'en Amérique du Nord. L'équipement acheté au Canada ne peut être utilisé aux

États-Unis que si vous avez opté pour le service itinérant aux États-Unis avec les frais associés. Les frais d'itinérance et les pénalités s'appliqueront si l'équipement est utilisé hors de l'Amérique du Nord.

C. Vous reconnaissez et acceptez également que GFM ne sera pas responsable de l'activation, de l'interruption, du fonctionnement ou non-fonctionnement du dispositif de suivi GPS, du réseau cellulaire, du système GPS, des câbles de transmission téléphonique, de l'appareil cellulaire ou d'autres moyens potentiels, sauf si expressément stipulé dans le présent document, étant donné que GFM n'a aucun contrôle ou supervision sur un tel équipement. Vous comprenez et acceptez que GFM n'est pas responsable, n'a aucune obligation et ne sera pas responsable du Dispositif de Suivi GPS, son installation dans l'Actif Contrôlé, son fonctionnement ou non-fonctionnement, sauf si expressément stipulé par la présente.

### **3. Garanties :**

3.1 Garantie du produit: Si vous avez le Forfait PosiTrace Pro, vous recevez une garantie sur tous les dispositifs de suivi GPS pour une période de la durée de vie du dispositif ou 10 ans, selon la première éventualité. Les dispositifs de suivi GPS couverts par un autre forfait de service ont une garantie standard d'un an. Les dispositifs de suivi GPS couverts par la CPSC ont une garantie égale à la longueur de la CPSC.

L'information susmentionnée est conforme aux termes et conditions du présent document et sous réserve de la disposition que le dispositif de suivi GPS ne soit pas endommagé ou mal utilisé par vous.

3.2 Cette garantie ne s'applique pas aux:

- (a) Consommables comme les piles et revêtements de protection appelés à diminuer au fil du temps à moins qu'une panne ait lieu dû à un défaut de matériaux ou de fabrication. La capacité maximum de cette pile diminuera en fonction de son utilisation et de sa durée de vie, comme toutes les piles. Ceci n'est pas un défaut. Seules les piles défectueuses et les piles qui fuient sont couvertes par la présente garantie;
- (b) Dommages esthétiques, y compris mais sans s'y limiter les rayures, fissures, déformations et d'autres défauts esthétiques;
- (c) Dommage causé par utilisation d'un autre produit;
- (d) Dommage causé par accident, abus, mauvaise utilisation, nettoyage avec un appareil à haute pression, contact avec des liquides, incendies, séismes et autres forces externes;
- (e) Utilisation ou modification non-autorisées. Les défauts ou les dommages résultant de l'utilisation, tests, ajustement, installation, maintenance, altération de nature quelleconque y compris mais sans s'y limiter le dérèglement ou l'altération du logiciel faits par quelqu'un autre que GFM, sont exclus de la protection;
- (f) Défauts causés par l'usure normale et le vieillissement normal de l'appareil GFM;

(g) Appareil dont le numéro de série aura été modifié ou effacé.

3.3 Avis de non-responsabilité: GFM NE FAIT AUCUNE GARANTIE, ET TOUS LES FOURNISSEURS DE SERVICES ET D'INFORMATIONS DE GFM (COLLECTIVEMENT, "FOURNISSEURS") NE SE PRENNENT GARANTIE QUELCONQUE EN CE QUI CONCERNE LES SERVICES OU L'EMBALLAGE ET RECONNAISSENT SPÉCIFIQUEMENT QUE LE SYSTÈME, LES SERVICES ET L'EMBALLAGE SONT FOURNIS «TELS QUELS». GFM DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTE DÉCLARATION OU GARANTIE QUE LES SERVICES OU L'EMBALLAGE SERONT EXEMPTS D'ERREURS, SÉCURISÉS OU FONCTIONNENT SANS INTERRUPTION.

3.4 Garanties implicites: GFM ET SES FOURNISSEURS DÉCLINENT EXPRESSÉMENT TOUTES LES GARANTIES ET CONDITIONS, INCLUANT TOUTE GARANTIE IMPLICITE ET CONDITION QUELCONQUE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, TITRE, NON-CONTRAVENTION ET CELLES DÉCOULANT DE TOUTE LOI OU AUTREMENT EN DROIT OU RELEVANT DES PRATIQUES HABITUELLES OU DES USAGES COMMERCIAUX À L'ÉGARD DES SERVICES ET EMBALLAGE. CERTAINS ÉTATS ET PROVINCES N'ADMETTENT PAS L'EXCLUSION DE GARANTIES IMPLICITES, PAR CONSÉQUENT, CETTE GARANTIE PEUT ÊTRE LIMITÉE DANS SON APPLICABILITÉ À VOUS.

3.5 Risques et dommages: Vous assumez tous les risques de perte ou de dommage à votre Actif contrôlé ou à son contenu, ainsi que de blessures corporelles à des personnes occupant ou affectées par votre Actif contrôlé.

#### **4. Restrictions, limitations, exclusions:**

4.1 Le recours de dommages exclusifs: Votre recours exclusif est énoncé dans cette section 4.

4.2 Limitation des dommages: GFM NE SERA PAS RESPONSABLE EN CAS DE TOUT DOMMAGE GÉNÉRAL, DIRECT, SPÉCIAL, ACCESSOIRE, EXEMPLAIRE, PUNITIF ET / OU CONSÉCUTIF. Certains États n'autorisent pas les limitations des dommages indirects, de façon que les limitations ou exclusions ci-dessus puissent ne pas s'appliquer à vous. Vous avez des droits légaux spécifiques et vous pouvez également avoir d'autres droits, qui peuvent varier d'un État à l'autre et d'une province à l'autre. Vous reconnaissez qu'aucune affirmation de fait ou déclaration (écrite ou orale) faite à GFM ou à ses représentants hors des présentes Conditions n'est considérée comme celle créant une garantie expresse ou implicite de la part de GFM ou de ses représentants.

4.3 Limitation de responsabilité: GFM n'est pas un assureur et vous devez obtenir toute assurance que vous désirez de l'assureur. Le montant que vous payez est basé sur les services effectués par GFM et la responsabilité limitée assumée par GFM et qui n'est pas liée à la valeur de votre propriété ou la propriété d'autres personnes situées dans votre Actif contrôlé. En cas de perte ou de dommages occasionnés à votre propriété, vous acceptez de demander de recouvrer des dommages-intérêts exclusivement à votre assureur. Vous renoncez à toute subrogation et autres droits de recouvrement contre GFM que tout assureur ou toute autre personne peuvent avoir à la suite du paiement d'une réclamation pour perte ou blessure occasionnée à une autre personne. Il sera extrêmement difficile d'évaluer les dommages réels qui pourraient résulter du

fait que GFM n'ait pas rempli ses obligations envers vous. Vous acceptez que GFM et nos agents, employés, filiales, sociétés affiliées, concessionnaires, revendeurs et sociétés mères soient exempts de toute responsabilité pour toute perte, dommage, blessure ou autre conséquence découlant directement ou indirectement des Services effectués par GFM en votre nom. S'il est déterminé que GFM ou l'un de ses agents, employés, filiales, sociétés affiliées ou sociétés mères, concessionnaires ou revendeurs sont directement ou indirectement responsables d'une telle perte, dommage, blessure ou autre conséquence, vous acceptez que les dommages se limitent au plus élevé de 1 000 \$ CAN ou 20% des frais annuels que vous payez à GFM. Ces dommages convenus ne constituent pas une pénalité. Ils sont votre seul et unique recours, quelle que soit la façon dont la perte, les dommages, les blessures ou toute autre conséquence est causée, même si elle est causée par négligence, négligence grave, manquement de GFM à ses obligations envers vous, responsabilité stricte, non-respect de toute loi applicable, ou une autre faute. Toutefois, à votre demande, GFM peut assumer la responsabilité supplémentaire, mais seulement si elle vous est fournie par écrit et signée par un signataire expressément autorisé par GFM et définissant l'étendue de la responsabilité supplémentaire et les frais supplémentaires que nous vous facturerons. Vous convenez que GFM n'est pas un assureur même si GFM conclut une convention écrite ci-dessus.

4.4 Dégagement de responsabilité: Dans le cas où une action en justice ou une autre réclamation est déposée par une partie contre GFM ou ses agents, employés, filiales, sociétés affiliées ou sociétés mères découlant des Services, du dispositif de suivi GPS et son utilisation, vous acceptez d'être le seul responsable, et d'indemniser et de tenir GFM complètement à couvert de telles poursuites ou d'autres réclamations, y compris votre paiement pour tous les dommages, frais et honoraires d'avocat et dépenses. Ces obligations demeurent en vigueur après l'expiration ou à la résiliation antérieure de la prestation de services par GFM. Ces obligations s'appliqueront même si un tel procès ou autre réclamation découle de la négligence, de la négligence grave, du manquement de GFM à ses obligations envers vous, de la responsabilité stricte, du non-respect d'une loi applicable ou d'une autre faute.

4.5 Limitation de l'autre partie: Si vous avez acheté des Services ou le Dispositif de suivi GPS par l'intermédiaire d'une autre entreprise ou personne, ou de GFM par référence d'une autre entreprise ou personne, vous convenez que cette autre entreprise ou personne agit uniquement en tant qu'entrepreneur indépendant. Cette entreprise ou personne n'a aucune responsabilité envers vous pour le rendement ou non-rendement des Services fournis par GFM. Sans vouloir limiter ce qui précède, vous convenez que la responsabilité de ces autres entreprises ou personnes est en tout cas limitée conformément aux dispositions des présentes Conditions, y compris, mais sans se limiter, à la Section 4. Vous convenez que cette entreprise ou personne et ses agents, employés, sociétés affiliées et sociétés mères peuvent invoquer tous les droits prévus par la présente section.

4.6 Délai de dépôt d'une action en justice ou d'une autre action: Vous acceptez que malgré toute loi contraire, vous déposez toute poursuite ou autre action que vous pourriez entamer contre GFM ou ses employés, filiales, sociétés affiliées ou sociétés mères, dans un délai de (2) ans à compter de la date de l'événement qui a causé la perte, le dommage ou la responsabilité.

4.7 Limitation de responsabilité liée au service cellulaire et GPS: Le dispositif de suivi GPS reçoit les signaux du système de positionnement global («GPS») et transmet et reçoit les signaux du tiers, le fournisseur de GFM et (en fonction du Forfait que vous avez choisi) à un centre de

service à la clientèle («CSC») et / ou sur Internet à votre ordinateur personnel, ordinateur portable ou téléphone cellulaire (la méthode de réception de l'information dépendra de votre choix de la technologie et du fait si nous la supportons dans le cadre du Forfait particulier). Les fournisseurs et les CSC peuvent être fournis par GFM directement ou par une autre entité choisie par GFM. Votre dispositif de suivi GPS est conçu pour fonctionner uniquement avec nos fournisseurs et CSCs et ne fonctionnera pas avec d'autres entités analogues ou similaires. Outre le système GPS, les Fournisseurs et les CSCs, les Services sont fournis avec l'utilisation de compagnies téléphoniques cellulaires choisies par GFM ou d'autres entités fournissant un équipement, des installations ou des services pour la transmission de signaux ou la prestation d'autres services. Vous comprenez que le dispositif de suivi GPS installé dans l'actif contrôlé utilise la technologie du téléphonie cellulaire comme mode de transmission pour envoyer des signaux au CSC ou à votre ordinateur personnel, ordinateur portable ou téléphone cellulaire. Les services sont uniquement disponibles aux États-Unis, au Canada et au Mexique et uniquement si le dispositif de suivi GPS est localisé dans le rayon d'action des installations du réseau sans fil d'un fournisseur faisant partie du réseau de service GFM. Les services peuvent être limités, interrompus ou arrêtés à tout moment, sans responsabilité envers GFM, en raison de nombreuses conditions, y compris mais sans se limiter:

- A. Limitations de la capacité de transmission du système sans fil et limitations de la capacité du réseau;
- B. Conditions atmosphériques et géographiques;
- C. Autres conditions naturelles ou artificielles de l'environnement hors de notre contrôle;
- D. Limitations de la conception et de l'architecture du système électrique de votre dispositif de suivi GPS;
- E. Condition de votre dispositif de suivi GPS (par exemple le dispositif de suivi GPS ne fonctionnera pas s'il est privé d'alimentation, par exemple si l'unité n'est pas connectée à une source d'alimentation directe ou si les composants essentiels du dispositif de suivi GPS sont endommagés (accidentellement ou intentionnellement);
- F. Réglementations ou restrictions gouvernementales;
- G. Les restrictions imposées par un fournisseur sous-jacent (par exemple, les limitations d'équipement de l'entreprise de télécommunications sans fil et les accords entre opérateurs);
- H. Installation, réparation ou modification du réseau;
- I. Les mesures prises pour lutter contre l'utilisation frauduleuse; et
- J. D'autres raisons opérationnelles légitimes.

Les capacités GPS utilisées pour certains services basés sur l'emplacement ne sont pas disponibles si les signaux de satellite sont obstrués; vous devez vous trouver à l'extérieur avec une visibilité directe entre vous et les satellites. Vous comprenez que l'utilisation du système GPS par le dispositif de suivi GPS et le réseau de télécommunication cellulaire de tiers sont

essentiels pour la capacité de GFM de fournir les Services et le Forfait.

Vous comprenez qu'en raison de la nature même du téléphone cellulaire, du réseau et des technologies GPS, il y aura des moments où le Dispositif de suivi GPS est incapable de sécuriser, maintenir ou transmettre des signaux, ou que les informations transmises ne sont pas fiables, et donc, GFM sera incapable de recevoir ces signaux.

Vous comprenez également que le GFM ne reçoit pas des signaux si le mode de transmission est ou devient non opérationnel et que les signaux provenant du dispositif de suivi GPS ne peuvent pas être reçus par GFM quand le dispositif de suivi GPS est endommagé, non opérationnel. En conséquence, vous acceptez que GFM ne soit en aucune façon responsable du système GPS, des informations qui y sont contenues ou des interruptions de service pour quelque raison que ce soit.

Vous reconnaissez et acceptez aussi que GFM n'assume aucune responsabilité pour l'interruption des services en raison des tempêtes électriques, pannes de courant, interruption ou indisponibilité de service téléphonique, cellulaire et radiofréquent ou d'autres conditions indépendantes de notre volonté, y compris mais sans se limiter, en raison des grèves, émeutes, inondations, incendies, guerre ou actes de Dieu.

Vous reconnaissez et acceptez que l'utilisation des radiofréquences et des appareils cellulaires est contrôlée par la Commission fédérale des communications aux États-Unis et par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes au Canada et que des changements de règles, règlements et politiques peuvent entraîner l'arrêt des dispositifs d'une telle transmission par GFM à son gré.

Vous convenez que la responsabilité des Fournisseurs et de tout tiers est limitée conformément aux dispositions du présent article 4 que les Fournisseurs peuvent invoquer.

5. Durée: Les présentes Conditions ne devront expirer qu'à la date d'expiration convenue au moment de l'achat du Forfait. Ces Conditions et toutes les mises à jour de ces Conditions demeurent en place pour tous les renouvellements convenus par écrit par GFM et vous. Sous réserve des dispositions de votre CPSC, l'une ou l'autre partie peut résilier le présent contrat en vous faisant parvenir un préavis écrit (par exemple, un courriel) à l'autre partie au moins 30 jours avant la date initiale ou la date anniversaire du renouvellement après quoi la résiliation prendra effet à cette date anniversaire. GFM aura le droit d'augmenter les tarifs facturés pour les Services après la durée initiale. À la réception de l'avis d'augmentation des tarifs pour la prestation des Services, vous pouvez résilier le présent Contrat sans pénalité, à condition que vous fournissiez à GFM un avis écrit de cette résiliation dans les 30 jours suivant la date de l'avis d'augmentation des tarifs pour la Prestation des services. La résiliation du présent Contrat par vous en vertu de la phrase précédente prend effet à la date de la première éventualité: (i) la date à laquelle GFM cesse de vous fournir des services conformément à ce Contrat; (ii) 60 jours à compter de la date de l'avis d'augmentation des tarifs.

6. Résiliation des relations commerciales: Les relations commerciales entre vous et GFM peuvent être résiliées au gré de GFM à tout moment à la survenance de l'un des événements suivants:

A. Votre défaut sous les présentes Conditions ou le non-respect des présentes Conditions;

- B. Votre défaut de paiement du montant dû à GFM;
- C. Destruction ou dommage substantiel à l'équipement des fournisseurs tiers de manière à empêcher GFM de continuer à vous fournir des services de réception des signaux et des services de notification;
- D. Panne du Dispositif de suivi GPS, du système GPS et / ou des réseaux de communications cellulaires pour la transmission des signaux entre votre Dispositif de suivi GPS et votre ordinateur personnel, ordinateur portable ou téléphone cellulaire pour assurer le fonctionnement conforme aux attentes;
- E. Indisponibilité ou impossibilité de GFM de sécuriser ou de conserver les connexions ou privilèges nécessaires à la transmission des signaux par des conducteurs entre les fournisseurs tiers, les CSCs ou les entreprises de communication, GFM ne sera pas responsable des dommages ou pénalité résultant de cette résiliation;
- F. Votre manquement à suivre les recommandations que GFM peut faire pour la réparation ou le remplacement d'une partie défectueuse du dispositif de suivi GPS;
- G. Votre manquement à suivre le mode d'emploi fourni au moment où le dispositif de suivi GPS est installé dans votre actif contrôlé, ce qui entraîne un nombre excessif de fausses alarmes, alarmes erronées ou informations erronées;
- H. Si l'Actif contrôlé est tellement modifié ou altéré après l'installation du dispositif de suivi GPS qu'il rend la poursuite du service impossible;
- I. À la résiliation du contrat de distribution entre GFM et le concessionnaire local auprès duquel vous avez acheté les Dispositifs de suivi GPS, mais dans le cas d'une telle résiliation GFM accepte de conclure un nouveau contrat avec vous et de ne pas vous suspendre la prestation des Services, en attendant l'exécution de ce nouveau contrat, tant que vous respecterez ces termes;
- J. Réglementations ou restrictions gouvernementales nécessitent la cessation du dispositif de suivi GPS ou du service déterminé par GFM à sa seule discrétion; et
- Dans le but d'éviter tout équivoque, l'utilisation non autorisée des cartes SIM entraînera une déconnexion et GFM demandera le paiement pour tout le trafic encouru.

Dans le cas où les relations commerciales entre vous et GFM seraient résiliées, GFM ne sera pas responsable des dommages ou de toute pénalité résultant de cette résiliation. Toutefois, si vous n'êtes pas responsable, GFM vous remboursera tout paiement anticipé versé pour les services à fournir après la date de cette résiliation, déduction faite de tout montant encore dû pour la période précédant cette résiliation. GFM peut également mettre fin aux relations commerciales pour une raison quelconque et à tout moment en vous faisant parvenir un préavis écrit de 30 jours.

## **7. Conditions de licence:**



**7.1 Concession de licence:** Sous réserve que vous respectiez toutes ces conditions, GFM vous accorde une licence personnelle et non exclusive d'utilisation de l'équipement et du logiciel (et de toutes les additions ou modifications qui y sont apportées) qui se trouvent sur le dispositif de suivi GPS (collectivement, le «Logiciel»).

**7.2 Réserve de droits et de propriété:** GFM se réserve tous les droits qui ne vous sont pas expressément accordés en vertu des présentes Conditions. Le Logiciel est protégé par le droit d'auteur et d'autres lois et traités de propriété intellectuelle. GFM et ses fournisseurs possèdent le titre, les droits d'auteur et d'autres droits de propriété intellectuelle sur le Logiciel. Le Logiciel est concédé sous licence et non vendu.

**7.3 Modification du produit:** Vous ne pouvez effectuer aucune ingénierie inverse, décompilation ou désassemblage du Logiciel ou du Dispositif de Suivi GPS, sauf et uniquement dans la mesure où cette opération serait expressément autorisée par la loi applicable nonobstant cette limitation.

## **8. Termes et conditions du site Web:**

8.1 En accédant à tout site Web exploité par GFM, vous acceptez par la présente d'être assujéti aux termes et conditions qui se trouvent sur le site Web, qui peuvent être distincts des présentes Conditions ou qui peuvent incorporer ces Conditions. Dans l'un ou l'autre cas, les termes et conditions du site Web sont incorporés par le renvoi aux présentes Conditions.

## **9. Autres termes et conditions:**

9.1 Vous acceptez de faire ce qui suit:

A. Instruire toutes les personnes autorisées par vous à utiliser le dispositif de suivi GPS de l'utiliser correctement et d'être entièrement responsable et tenir GFM indemne de toute réclamation, responsabilité ou frais liés à l'utilisation par ces personnes du dispositif ou des services de suivi GPS;

B. S'assurer que la personne qui conduit ou qui est responsable de l'opération de l'Actif contrôlé, selon le cas, comprend que vous ou d'autres tiers avez accès à leur emplacement sans leur connaissance et que la personne (amis, membres de la famille ou mineurs) s'engage à indemniser GFM de toute réclamation, responsabilité ou dépenses liées à l'utilisation de ce dispositif ou des services de suivi GPS (notamment celles liées à des questions de confidentialité);

C. S'assurer que le Dispositif de Suivi GPS ou les Services ne sont pas utilisés à des fins frauduleuses ou abusives ou de manière à porter atteinte à GFM ou à son entreprise ou à sa réputation, à des tiers (y compris, mais sans se limiter aux Vendeurs), ou au grand public; et

D. S'assurer que l'Actif contrôlé, s'il y a lieu, a une assurance responsabilité civile automobile complète; et

E. Respecter les lois, codes et règlements relatifs au Dispositif de suivi et Services GPS.

Toute votre tentative d'abuser ou d'utiliser frauduleusement les Services peut entraîner la résiliation immédiate des Services.

**9.2 Accès aux services:** L'accès aux services peut être fourni sous forme d'un numéro de téléphone cellulaire à dix chiffres (le «Numéro d'équipement»). Le numéro d'équipement est à tout moment la propriété de GFM et vous n'avez aucun intérêt ni aucune revendication de droit sur le numéro d'équipement. GFM se réserve le droit de modifier le numéro d'équipement en vous faisant parvenir un préavis de dix (10) jours, mais GFM n'est pas tenu d'en fournir un s'il soupçonne une fraude. Le numéro d'équipement qui vous est délivré ne peut pas être assigné ou associé à un autre téléphone cellulaire à moins que GFM l'autorise par écrit. Sauf l'autorisation de GFM, vous êtes responsable de tous les frais liés à ce numéro de téléphone. Si votre dispositif de suivi GPS est perdu, égaré ou volé, ou si votre numéro d'équipement est utilisé sans votre permission, vous devez aviser GFM dans les 48 heures de la perte et fournir toutes les informations et la documentation liées au problème, y compris les rapports de police et les affidavits. Si GFM détermine que votre numéro d'équipement a été frauduleusement utilisé sans faute ou autorisation de votre part, et si vous avez avisé GFM dans les 48 heures, GFM ne vous facturera pas pour cette utilisation. Dans le cadre de son enquête, vous autorisez expressément GFM, ses agents et les organismes d'application de la loi à faire une enquête sur l'utilisation des appels au dispositif de suivi GPS que vous déclarez avoir été effectués sans votre autorisation et pour lesquels vous demandez un crédit à GFM. Si vous ne coopérez pas à une enquête et que vous ne prenez pas les précautions raisonnables que GFM peut exiger de temps à autre, vous demeurez responsable de toute utilisation. Si vous êtes tenu responsable de toute utilisation frauduleuse, vos Services peuvent être immédiatement résiliés. Vous payerez pour les faux appels pour des emplacements ou frais similaires, charges ou évaluations.

**9.3 Autorisation:** Vous autorisez GFM à vous procurer un rapport d'enquête sur le consommateur auprès d'une agence de renseignements sur la consommation. Vous libérez GFM et vous engagez à indemniser et tenir GFM à couvert de toute responsabilité à l'égard de la divulgation de ces informations et/ou de réponse par vous, votre représentant autorisé, fournisseur ou tout autre tiers.

**9.4 Période de familiarisation:** Si un programme de familiarisation de sept (7) jours, ou une période plus longue, est requis par la loi et au besoin une période de prolongation, pour vous familiariser avec le dispositif de suivi GPS, les Services et leur fonctionnement, pendant cette période de familiarisation, vous acceptez:

A. Dans le cas où l'utilisation du Service entraînerait des frais d'utilisation de payer le tarif actuel pour cette utilisation; et

B. Renvoyer le dispositif de suivi GPS dans son conteneur d'expédition original, à vos propres frais, à nos locaux au 104-1515, rue Broadway, Port Coquitlam, C.-B. V3C 6M2, si vous choisissez d'arrêter l'accès aux Services avant la fin de ce programme ou période de familiarisation.

**9.5 Demandes de services:** Vous autorisez GFM à faire des demandes d'informations, de services, d'ordres ou d'équipement de toute nature en votre nom auprès de ces Fournisseurs, si

GFM le juge nécessaire ou souhaitable.

## **9.6 CONDITIONS DE L'UTILISATION DU SERVICE CELLULAIRE PAR L'UTILISATEUR FINAL**

A. Vous reconnaissez que les services fournis à GFM par un fournisseur de services cellulaires sous-jacent ne sont disponibles que lorsque votre équipement se trouve dans la plage de fonctionnement des installations du fournisseur sous-jacent. En outre, les services du fournisseur sous-jacent peuvent être temporairement refusés, interrompus ou limités à tout moment en raison: (i) des limitations aux installations du fournisseur sous-jacent; (ii) limitations de transmission causées par des facteurs atmosphériques, topographiques ou autres facteurs au-delà du contrôle raisonnable du fournisseur sous-jacent; Ou (iii) les modifications d'équipement, mises à niveau, relocalisations, réparations et autres activités de même nature nécessaires au bon fonctionnement ou à l'amélioration des services fournis à GFM par le fournisseur sous-jacent. Les transmissions de données individuelles peuvent être involontairement retardées pour différentes raisons, notamment les conditions atmosphériques, la topographie, les batteries faibles, la surcapacité du système, le déplacement à l'extérieur des emplacements géographiques où les services sont disponibles de temps à autre et les lacunes dans la couverture dans ces emplacements géographiques.

B. Vous reconnaissez que: (i) il est possible pour des tiers de surveiller le trafic de données sur les installations du fournisseur sous-jacent et la vie privée ne peut pas être garantie; (ii) si vous désirez sécuriser la transmission des données, vous devez prévoir vos propres moyens de le faire; et (iii) vous assumez l'entière responsabilité de la mise en place de mesures de sécurité appropriées pour contrôler l'accès à vos propres équipement et informations.

C. VOUS N'AVEZ AUCUN DROIT DE PROPRIÉTÉ POUR TOUT IDENTIFICATEUR ÉMIS À, OU ASSOCIÉ À L'UTILISATEUR FINAL OU TOUT ÉQUIPEMENT UTILISÉ PAR L'UTILISATEUR FINAL.

D. VOUS COMPRENEZ ET ACCEPTEZ EXPRESSÉMENT QUE VOUS N'AVEZ AUCUNE RELATION CONTRACTUELLE QUELCONQUE AVEC LE FOURNISSEUR DE SERVICES CELLULAIRES SOUS-JACENT ET QUE VOUS N'ÊTES PAS UN TIERS BÉNÉFICIAIRE D'UN ACCORD ENTRE GFM ET LE FOURNISSEUR SOUS-JACENT. EN OUTRE, VOUS COMPRENEZ ET ACCEPTEZ EXPRESSÉMENT QUE LE FOURNISSEUR SOUS-JACENT NE FAIT AUCUNE DÉCLARATION OU GARANTIE QUELCONQUE ET N'AURAIT AUCUNE RESPONSABILITÉ JURIDIQUE, ÉQUITABLE OU DE TOUTE AUTRE NATURE À L'ÉGARD DE VOUS, QUELLE QUE SOIT LA FORME DE L'ACTION, QUE CE SOIT POUR BRIS DE CONTRAT, GARANTIE, NÉGLIGENCE, RESPONSABILITÉ DÉLICTEUELLE STRICTE OU AUTRE.

E. VOUS INDEMNISEZ ET TENEZ À COUVERT LE FOURNISSEUR DE SERVICES CELLULAIRES SOUS-JACENT ET SES FONCTIONNAIRES, EMPLOYÉS ET AGENTS DE TOUTES LES RÉCLAMATIONS, Y COMPRIS MAIS SANS SE LIMITER, LES RÉCLAMATIONS POUR LIBELLE, DIFFAMATION VERBALE, VIOLATION DES DROITS D'AUTEUR, OU LES BLESSURES OU LA MORT, DÉCOULANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT EN RELATION AVEC L'UTILISATION, LA MAUVAISE UTILISATION, L'INCOMPATIBILITE OU L'IMPOSSIBILITE D'UTILISER

L'ÉQUIPEMENT ET LE LOGICIEL DE GFM. CETTE INDEMNITÉ SURVIT LA CESSATION DE VOS RELATIONS COMMERCIALES AVEC GFM.

F. Sauf si vous donnez une autorisation expresse ou une divulgation est exigée à la suite d'une ordonnance du tribunal, toutes les informations tenues par GFM concernant vous et votre organisation, autres que le nom ou l'adresse de votre organisation, son adresse et son numéro de téléphone affiché sont confidentielles et ne peuvent être divulguées par GFM à personne autre que:

- (a) Vous-même;
- (b) Une personne qui, au jugement raisonnable de GFM, cherche les renseignements à titre d'agent de vous ou de votre organisation;
- (c) Un autre fournisseur de services cellulaires, à condition que ces renseignements soient nécessaires pour assurer la prestation efficace et rentable du service de téléphonie cellulaire et que la divulgation soit effectuée de façon confidentielle et que les renseignements ne soient utilisés qu'à cette fin;
- (d) Une entreprise qui vous fournit des services liés aux services cellulaires, à condition que les renseignements soient requis à cette fin et que la divulgation soit effectuée de façon confidentielle et les renseignements soient utilisés uniquement à cette fin;
- (e) Un agent engagé par GFM pour le recouvrement de votre compte, à condition que les renseignements soient requis et ne soient utilisés qu'à cette fin; et
  - (g) L'autorisation expresse peut être considérée comme donnée par vous lorsque vous fournissez:
    - 1. autorisation écrite;
    - 2. confirmation orale vérifiée par un tiers indépendant;
    - 3. confirmation électronique par l'utilisation d'un numéro sans frais; confirmation électronique via Internet;
    - 4. autorisation orale, lorsqu'un enregistrement audio de l'autorisation est conservé par GFM; ou
    - 5. autorisation par le biais d'autres méthodes, à condition qu'un enregistrement documentaire objectif de l'autorisation soit créé par vous ou par un tiers indépendant.

**G. Limites de la responsabilité pour les services d'urgence fournis à titre obligatoire**

Le présent paragraphe s'applique uniquement à la fourniture des services d'urgence à titre obligatoire. En ce qui concerne la prestation des services d'urgence obligatoires, GFM n'est pas responsable de:

(a) Libelle, diffamation verbale ou violation du droit d'auteur résultant du équipement ou des messages transmis sur le réseau de GFM à partir de votre propriété ou de vos locaux ou enregistrés par votre équipement ou l'équipement de GFM;

- 1. les dommages résultant de votre action, défaut, négligence ou manquement

dans l'utilisation ou fonctionnement de l'équipement fourni par GFM;

2. les dommages résultant de la transmission de équipement ou de messages sur le réseau de GFM en votre nom qui est en quelque sorte illégale; ou

3. Tout acte, manquement ou négligence d'autres entreprises ou de systèmes de télécommunications lorsque leurs installations sont utilisées pour établir des connexions à vos installations ou votre équipement.

En outre, sauf dans les cas où la négligence de la part de GFM entraîne des blessures physiques, des décès ou des dommages aux biens ou locaux de GFM, la responsabilité de GFM pour négligence liée à la prestation des services d'urgence est limitée au maximum de 20 \$ et s'il y a lieu le montant multiplié par trois que GFM aurait autrement le droit de recevoir en remboursement pour la fourniture de service défectueux. Toutefois, la responsabilité de GFM n'est pas limitée par le présent paragraphe en cas de faute délibérée, de négligence grave ou de comportement anticoncurrentiel de la part de GFM ou en cas de rupture de contrat lorsque la violation résulte de la négligence grave de GFM.

H. VOUS RECONNAISSEZ PAR CONSÉQUENT QUE GFM AGIT EN TANT QU'AGENT DU FOURNISSEUR SOUS-JACENT PRESTANT DES SERVICES À GFM À LA SEULE FIN D'ASSURER L'EXÉCUTION DES DISPOSITIONS PRÉCÉDENTES.

I. LES SERVICES DU FOURNISSEUR SOUS-JACENT N'INCLUENT AUCUN SERVICE VOCAL.

J. LA CARTE SIM FOURNIE AVEC L'ÉQUIPEMENT NE PEUT ÊTRE UTILISÉE QUE DANS CET ÉQUIPEMENT ET NE PEUT PAS ÊTRE UTILISÉE DANS AUCUN ÉQUIPEMENT SANS FIL.

K. LES UTILISATEURS FINAUX ITINÉRANTS AU CANADA NE PEUVENT ACCÉDER QU'INCIDENTALLEMENT À L'UTILISATION DES SERVICES AU CANADA.

GFM peut, à son gré, inclure d'autres dispositions ou modifier les dispositions précédentes s'appliquant à GFM et au Fournisseur de services cellulaires, à condition que ces ajouts ou modifications n'affectent pas l'effet de ce qui précède.

Le fournisseur des services cellulaires peut changer, modifier ou amender ses accords avec GFM à tout moment en donnant à GFM un préavis écrit de trente (30) jours.

**9.7 Renonciation à la protection de la vie privée:** Vous convenez qu'aux fins de la formation, du contrôle de qualité et de la prestation des services GFM surveille ou enregistre vos conversations avec le personnel de GFM et toute autre personne directement impliquée dans la fourniture de vos services. En outre, vous comprenez que la confidentialité ne peut pas être garantie sur les systèmes de téléphonie cellulaire avec des capacités de localisation GPS comme celles utilisées pour les Services ou le Forfait et que GFM n'est pas responsable à l'égard de vous pour toute réclamation, perte et coûts résultant d'absence du respect de la vie privée. Vous autorisez GFM à utiliser les informations qui concernent vous, votre dispositif de suivi GPS ou votre emplacement pour fournir les Services, offrir de nouveaux produits ou services ou réaliser ces Conditions. Nous pouvons utiliser ou partager avec d'autres vos informations et statistiques

qui ne comprennent pas les informations qui vous identifient personnellement. À l'exception des cas décrits ci-dessus, GFM ne surveillera pas l'emplacement de votre dispositif de suivi GPS. Vous acceptez que GFM puisse fournir les informations qui vous concernent à tout organisme gouvernemental ayant l'autorisation légitime sur le dispositif de suivi GPS, Services ou GFM.

**9.8 Cessions:** Les présentes Conditions ne peuvent pas être cédées ou transférées par vous, sauf sur l'autorisation écrite préalable de GFM. GFM a le droit, en tout ou en partie, de céder ces Conditions ou de céder toute obligation qui lui incombe en vertu des présentes Conditions sans vous aviser.

**9.9 Intégralité du Contrat:** Les présentes Conditions Générales constituent le contrat entier et définitif entre vous et GFM et remplacent tout contrat antérieur, écrit ou oral. GFM n'a fait aucune déclaration, garantie ou convention qui ne figure pas dans les présentes Conditions, dans les Conditions Générales de GFM et dans le Contrat d'Équipement. Aucun amendement, modification, renonciation ou supplément ne sera en vigueur, sauf s'ils sont écrits et signés par les deux parties. Les présentes Conditions régissent en priorité, nonobstant toute clause incompatible ou supplémentaire de tout autre document soumis par vous.

**9.10 Droit applicable:** Les présentes Conditions sont régies et interprétées conformément aux lois de la province de la Colombie-Britannique, Canada.

TM - PosiTrace est une marque enregistrée de Global Fleet Management Inc.